

**Le Conseiller administratif
Finances, Sécurité et Administration**

Dossier traité par :
P. Lipawsky 022 899 10 35
p.lipawsky@veyrier.ch
Affaire n° 877 / 6946

Association des Intérêts de Vessy
M. Max Müller, Président
M. Miguel Maneira, Membre du comité
Case postale 23
1234 Vessy

Veyrier, le 6 novembre 2023

Eclairage des terrains de football du centre sportif de Grand-Donzel

Monsieur le président,
Monsieur le membre du comité,

Le Conseil administratif a bien pris connaissance de votre courrier du 16 octobre, reçu le 18 octobre, concernant l'utilisation disproportionnée des éclairages du centre sportif de Grand-Donzel.

En préambule, nous vous informons que nous adressons également un courrier au comité du FC Veyrier-Sports afin de :

- le rendre encore une fois attentif à ces périodes d'éclairage à vide
- et lui signifier notre volonté de mettre en place unilatéralement des coupures restrictives si une amélioration sensible ne se mesurait pas.

Nous vous remercions d'avoir joint les statistiques, lesquelles entraînent les commentaires suivants.

- L'extinction automatique prévue à 22h15 (22h17 sur vos statistiques) n'est pas une durée de dépassement de la réglementation communale. L'article 13 alinéa 3 du règlement des espaces publics de la Commune de Veyrier du 28 juin 2022 stipule bien que l'utilisation est sujette à une autorisation du Conseil administratif. En pratique et en accord avec le Veyrier-Sports, le Conseil administratif a autorisé un battement de maximum 15 minutes entre la fin d'un entraînement à 22h00 et l'extinction automatique de l'éclairage. Cela permet aux entraîneurs de ranger le matériel et d'accompagner les joueurs aux vestiaires avec un faisceau de lumière obligatoire notamment pour des raisons de sécurité. Nous ne considérons pas ces écarts comme de l'éclairage à vide ou comme un non-respect des horaires.
- Les extinctions automatiques sont toujours présentes depuis la rentrée scolaire 2023. Toujours en rapport avec l'article 13, le FC Veyrier-Sports indique chaque lundi matin à notre administration communale les soirs de la semaine où l'éclairage ne doit pas être coupé à 22h15 et mentionne expressément l'heure finale du match (ou de l'entraînement) afin de ne pas devoir subir un arrêt automatique de l'éclairage avec, lors d'un match officiel, le risque de perdre la rencontre par forfait. Cela explique des arrêts d'éclairage toujours automatisés (le FC Veyrier-Sports n'a pas accès à cette programmation) mais avec des programmations différentes.

- Les statistiques datées du 30 juin, du 1^{er} et 2 août 2023 sont à retirer de votre tableau. En effet, ces soirées correspondent à des manifestations communales pour lesquelles le Conseil administratif a exigé un éclairage important et au-delà de l'horaire réglementaire pour des raisons de sécurité. Nous avons eu par le passé des plaintes sur la dangerosité de ces lieux non éclairés.

Les constatations que vos statistiques nous permettent de faire sur le troisième trimestre sont les suivantes (en dehors des éléments cités plus haut) :

- Les durées d'éclairage à vide du terrain A sont plus élevées que celles du terrain synthétique. Même si nous en supposons la raison – les deux éclairages sont réglés automatiquement sur le même horaire d'extinction – c'est le premier point que nous allons rappeler au FC Veyrier-Sports, à savoir contraindre les entraîneurs exerçant sur le terrain A à utiliser plus systématiquement la clé mise à leur disposition pour éteindre manuellement uniquement le terrain A.
- Les durées cumulées d'éclairage à vide de plus de 30 minutes (autorisation de 15 minutes par terrain) représentent 11 soirées sur le troisième trimestre. Celles-ci seront citées comme exemple de dysfonctionnement dans le courrier adressé au FC Veyrier-Sports.

Finalement, sur le sujet de la prévention des nuisances dans l'espace public, les arrêtés officiels pour la mise en place de signalisation de type « Totem » ont été obtenus. La pose est prévue, pour l'ensemble des parcs et jardins de la commune, entre fin novembre 2023 et fin mars 2024 en fonction des disponibilités de notre prestataire. Le parc du Grand-Donzel sera prioritaire.

En vous remerciant à la fois de votre compréhension concernant le sujet de l'éclairage des installations sportives et de vos sollicitations en faveur de la qualité de vie, nous vous adressons, Monsieur le président, Monsieur le membre du comité, nos cordiaux messages.

Jean-Marie Martin

